

## COMMUNIQUE DE PRESSE DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALEDONIE

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie s'est réuni dans ses locaux de l'avenue Foch le jeudi 25 octobre 2001.

En l'absence du président et de la vice-présidente du gouvernement, c'est M. Pierre MARESCA qui a assuré la présidence de cette réunion.

Au cours de cette séance, le gouvernement a examiné et adopté 1 projet de délibération à déposer sur le bureau du Congrès, 2 délibérations du gouvernement et 27 arrêtés.

Il a, par ailleurs, rendu un avis sur un projet de décret.

Les travaux du gouvernement ont porté plus particulièrement sur les points suivants :

- Télécommunications

Le gouvernement propose au Congrès d'adopter une délibération portant réglementation des télécommunications en Nouvelle-Calédonie.

Dans cette matière, qui a été entièrement transférée à la Nouvelle-Calédonie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2000, le droit actuellement en vigueur émane de textes anciens (1851, 1885, 1956) et disparates.

Il convient donc d'adapter cette réglementation aux nécessités du service public et au développement économique et social.

Les propositions soumises au Congrès ont, notamment, pour objet de définir précisément les notions-clés du secteur des télécommunications ainsi que la répartition des missions entre l'exploitant public chargé de garantir un service de télécommunications à tout habitant de la Nouvelle-Calédonie et les partenaires privés qui ont vocation à proposer des services plus spécialisés s'adressant à des populations plus restreintes.

- Desserte aérienne

Le gouvernement a approuvé les programmes d'exploitation des compagnies aériennes internationales pour la saison d'été du 28 octobre 2001 au 31 mars 2002.

A ce titre, on peut noter le rétablissement de la cinquième rotation hebdomadaire d'Air France ainsi que le renforcement de la desserte de l'Australie par Qantas et Aircalin qui offriront plus de 300 places supplémentaires par semaine sur Sydney.

- Sport

Le gouvernement a procédé à une attribution complémentaire de subventions en faveur des ligues et comités sportifs de Nouvelle-Calédonie d'une part pour leur fonctionnement et d'autre part pour le développement du sport de tout niveau pour un montant total de 11,3 millions de francs CFP.